# Les médiathèques et les bibliobus de Plaine Commune

mode d’emploi avril 2017

Laissez-vous surprendre par les médiathèques et bibliobus de Plaine Commune !

## Des livres, oui, mais pas seulement…

1. Des livres

Des romans français et étrangers, des polars, des séries de mangas et des BD, de la poésie et du théâtre…

Des documents sur tous les sujets : société et actua­lité, science et histoire, cuisine, bricolage, etc.

Et bien sûr, des livres pour les enfants : imagiers, albums, premiers romans, livres parascolaires…

1. Des DVD

Des films pour petits ou grands dans tous les genres : films d’aventure, comédies sentimentales, «.Bollywood.», dessins animés, documentaires ou grands classiques à voir et à revoir.

1. Des CD

Les musiques du monde, la musique classique ou contemporaine, le rock, le jazz, la chanson ou la variété internationale, le rap et la soul… Toutes les musiques sont là.

1. Des journaux, des magazines

De la presse quotidienne aux revues de cuisine, de sport ou encore de cinéma.

Je cherche un titre

Vous pouvez vous adresser au personnel, présent pour vous accompagner et vous conseiller.

Vous pouvez également consulter le catalogue infor­matisé, qui indique l’emplacement (la cote) et la disponibilité des documents, sur le site Internet des médiathèques : www.mediatheques-plainecommune.fr

## Et le numérique ?

Comment utiliser un ordinateur à la médiathèque ?

Les médiathèques mettent des ordinateurs à dispo­sition de tous gratuitement.

1. Pour un usage d’une heure

Dans les espaces multimédia, vous pouvez accéder à tout l’Internet et à différents logiciels (bureautique…) à raison d’une heure par jour, sur rendez-vous.

Vous pouvez utiliser une clé USB et imprimer des docu­ments à condition de fournir du papier.

1. Pour un usage ponctuel

Certains ordinateurs sont dédiés à une consultation rapide.

Afin de garantir l’accès aux postes informatiques de manière la plus équitable possible, vous êtes invités à respecter les modalités d’accès affichées sur place.

* Le saviez-vous ?

Les médiathèques s’engagent à mettre à votre disposition le plus rapidement possible des nouveautés sur l’actualité du moment, les dernières sorties de romans, de DVD et de CD.

Certaines médiathèques proposent aussi des livres en langues étrangères, des livres en gros caractères et des textes lus, des méthodes de langues, des partitions.

Renseignez-vous.!

* Le saviez-vous ?

Vous pouvez suggérer l’achat d’un document que le réseau des médiathèques ne possède pas.

* Le saviez-vous ?

Le personnel est à votre disposition pour vous accompagner.

De plus, des ateliers d’initiation informatique, de jeux ou de créations numériques sont régulièrement organisés ; n’hésitez pas à vous informer auprès des bibliothécaires.

## La médi@TIC, c’est quoi ?

Ce sont des ressources numériques auxquelles vous pouvez accéder gratuitement depuis tout ordinateur connecté à Internet, dans les médiathèques ou ail­leurs.

1. Des outils pour se former

Des didacticiels pour apprendre le français, l’anglais ou le chinois ; pour réviser le code de la route ; pour s’initier ou se perfectionner à l’usage de logiciels informatiques ; pour réviser ses maths ou son orthographe…

1. Et aussi

Un vaste choix de courts ou longs métrages à décou­vrir, des conférences filmées et un espace spécial enfants.

Je souhaite accéder à la médi@TIC

La médi@TIC est accessible à tous les usagers dispo­sant d’une carte de médiathèque valide (abonnement à jour et sans documents en retard).

Me connecter sur le site Internet des médiathèques : www.mediatheques-plainecommune.fr, cliquer sur « Accéder à la médi@TIC ».

Vos identifiant et mot de passe sont identiques à ceux de votre compte usager.

Après connexion vous pouvez accéder à tous les documents proposés, gérer votre espace personnel, donner et partager votre avis sur une ressource.

## Les rendez-vous des médiathèques

Quelle programmation culturelle ?

Tout au long de l’année, vous êtes invités à partici­per gratuitement à des rencontres, des projections de films, des ateliers, des spectacles, des temps de partage autour de vos lectures.

Vous pouvez profiter de moments festifs et ludiques, pour tous âges : séances de jeux vidéo, lectures en famille, contes du festival « Histoires Communes », etc.

Encore d’autres services ?

Les médiathèques développent de plus en plus de ser­vices pratiques, tels qu’ateliers d’initiation et de per­fectionnement informatique, ateliers de conversation en langue française, permanences d’écrivain public, espaces d’échanges sur la parentalité. Renseignez-vous sur les propositions de votre médiathèque habi­tuelle.

Les médiathèques sont aussi des lieux de travail sur place. Dans certaines d’entre elles, des espaces dédiés sont réservés aux élèves pendant les périodes d’examens.

Comment m’informer sur l’actualité et les services des médiathèques ?

Consultez le site Internet des médiathèques www.mediatheques-plainecommune.fr

* Le saviez-vous?

Plusieurs temps forts vous sont proposés dans l’année, autour de thématiques constamment renouvelées. À cette occasion, venez découvrir des expositions, des créations originales et des expressions artistiques inattendues.

* Le saviez-vous ?

Pour vous professionnels de la petite enfance, de l’éducation, de la santé, des secteurs social, insertion ou culturel, les médiathèques sont à votre disposition pour vous rencontrer et partager des projets.

* Le saviez-vous ?

Les médiathèques et bibliobus peuvent changer d’horaires d’ouverture pendant les vacances scolaires, ou être fermés temporairement pour travaux.

Un réflexe : consultez le site Internet !

## M’inscrire et emprunter

Je souhaite obtenir une carte d’usager

La carte est gratuite et vous permet d’emprunter dans les médiathèques et bibliobus du réseau ; elle vous donne également accès à la médi@TIC.

Elle vous est délivrée sur présentation d’une pièce d’identité et d’un courrier récent, précisant votre nom et adresse. Pour les mineurs, une autorisation parentale remplace la pièce d’identité ; le formulaire à remplir est disponible dans les médiathèques ou sur le site Internet des médiathèques.

Vous pouvez également vous pré-inscrire en ligne sur le site Internet des médiathèques : www.mediatheques-plainecommune.fr

Vous pourrez ensuite compléter votre inscription en vous rendant en médiathèque avec les documents précisés ci-dessus.

En cas de carte perdue, signalez-le au personnel des médiathèques dans les meilleurs délais.

Combien de documents, pour combien de temps ?

Grâce à votre carte, vous pouvez emprunter jusqu’à 30 documents dont 10 DVD maximum pour une durée de 4 semaines.

Vous pouvez rendre les documents empruntés dans la médiathèque ou bibliobus du réseau de votre choix, quel que soit votre lieu d’emprunt ou d’inscription.

Mon compte, pour quoi faire ?

Lorsque vous détenez une carte d’usager des médiathèques, vous disposez automatiquement d’un compte usager.

1. Pour me connecter

Allez sur le site Internet des médiathèques www.mediatheques-plainecommune.fr, et cliquez sur « Mon compte ».

Votre identifiant : c’est le numéro qui se trouve sur le dos de votre carte. Vous pouvez utiliser votre adresse mail comme identifiant si vous l’avez fournie au biblio­thécaire ou renseignée dans votre profil sur Internet, à condition de ne la déclarer que dans un seul compte : si vous donnez votre adresse mail à la fois pour votre compte et celui de vos enfants, seul le numéro de carte pourra être utilisé comme identifiant.

Votre mot de passe vous est envoyé par texto, par mail ou communiqué par le bibliothécaire lors de votre inscription. Vous pouvez le modifier après la première connexion.

1. Pour réserver des documents

Vous pouvez réserver jusqu’à 4 documents et les faire venir dans la médiathèque ou le bibliobus du réseau de votre choix. Une fois le document arrivé sur le lieu demandé, vous êtes avisés par texto, téléphone ou courrier et vous avez 2 semaines pour venir retirer votre réservation.

1. Pour vérifier mes prêts en cours

Avant de vous rendre à la médiathèque ou au biblio­bus, vous pouvez utiliser votre compte pour lister vos documents à rendre.

1. Pour prolonger mes prêts

N’attendez pas d’avoir des prêts en retard ! Depuis votre compte, vous pouvez prolonger vos prêts de

4 semaines supplémentaires. Si les documents sont réservés par d’autres usagers, une indication vous invite à les rapporter dès que possible.

Vous pouvez aussi vous adresser au personnel des médiathèques pour réserver des documents ou prolonger des emprunts.

* Le saviez-vous ?

Il n’est pas nécessaire d’habiter Plaine Commune pour s’inscrire… Mais tout changement d’adresse doit être signalé rapidement. L’abonnement est renouvelé chaque année : un bibliothécaire vérifiera avec vous si les informations vous concernant sont à jour.

* Le saviez-vous ?

La pré-inscription en ligne crée un compte numérique, qui vous permet d’accéder aux ordinateurs dans certaines médiathèques.

* Le saviez-vous ?

Signalez au retour un document abîmé, afin que la médiathèque se charge de le remettre en état.

Il vous sera demandé de remplacer ou rembourser tout document non réparable ou perdu.

* Le saviez-vous ?

En cas de retard, vous ne pouvez plus renouveler vos prêts en cours, ni emprunter, ni consulter les ressources de la médi@TIC.

Après la restitution des documents en retard, il vous est à nouveau possible d’emprunter d’autres documents.